



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Iran

Question écrite n° 11537

Texte de la question

Les informations parvenues à Amnesty International au cours des dernières semaines font état de plusieurs centaines d'exécutions en Iran. L'ampleur de cette vague d'exécutions fait craindre pour la vie de milliers de personnes actuellement détenues en Iran, qui peuvent être exécutées d'une minute à l'autre. En décembre dernier, Amnesty International connaissait par leur nom plus de 300 victimes. Le 6 janvier, elle avait vérifié 600 noms et le 23 janvier 1 000 noms. La commission des droits de l'homme des Nations Unies a corroboré ces faits et demande à une mission internationale de se rendre sur place. Seule l'action énergique des gouvernements des pays sensibles aux droits de l'homme peut maintenant enrayer le massacre qui se déroule en Iran. Or, de retour d'Iran, où il effectuait une visite officielle, M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, a déclaré qu'il avait tiré le meilleur parti de cette visite rendue « sans complaisance » aux autorités iraniennes et qu'il ne s'est pas « privé d'évoquer ces problèmes de droits de l'homme ». En conséquence, M Georges Mesmin lui demande quelles garanties d'apaisement il a pu obtenir.

Texte de la réponse

Reponse. - Une vague d'exécutions massives frappant différents groupes politiques s'est développée à partir de l'automne dernier en Iran. Ces exécutions ont été confirmées par plusieurs organisations internationales non gouvernementales, en particulier par Amnesty International. Ces événements ont donné lieu à un rapport des Nations Unies, élaboré par M Galindo Pohl et adopté lors de la 45e session de la commission des Droits de l'homme. Cet organe a décidé à cette occasion de reconduire la procédure du rapporteur spécial et a appelé l'Iran à accueillir sur place une mission dirigée par M Pohl. La délégation française a, pour ce qui la concerne, participé activement aux débats de la commission et a voté en faveur du maintien de la procédure du rapporteur spécial pour l'Iran. La France, d'une façon générale, a voté toutes les résolutions condamnant l'Iran pour ses pratiques contraires aux Droits de l'homme. Le gouvernement français a, parallèlement à cette action au sein des instances internationales, saisi toutes les occasions de rencontres avec les dirigeants iraniens et notamment, ainsi que l'a rappelé l'honorable parlementaire lors de la visite du ministre d'Etat à Teheran, pour protester vivement et avec vigueur contre la poursuite des exécutions en Iran. Mais malheureusement, force est de constater que jusqu'ici peu de signes encourageants sont perceptibles, si ce n'est l'octroi d'une amnistie générale à l'occasion du 10e anniversaire de la révolution islamique. Tout ceci doit nous encourager à maintenir une pression constante sur l'Iran pour que ce pays se conforme à ses obligations internationales en matière de Droit de l'homme. L'honorable parlementaire peut être assuré que la France, fidèle à ses principes, entend poursuivre son combat en faveur de la justice et du droit.

Données clés

Auteur : [M. Mesmin Georges](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11537

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 1989, page 1614